



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 2 septembre 2014 à 19 h  
8420, boul. Lacordaire**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement  
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville  
Monsieur Domenico Moschella, conseiller de la ville  
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement  
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Gilles Rainville, directeur d'arrondissement  
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

**CA14 13 0258**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 19 h, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

**CA14 13 0259**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



**CA14 13 0260**

---

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 AOÛT 2014 À 8 H 30.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 août 2014 à 8 h 30 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 19 h 1, le président d'assemblée ouvre la période de questions. Quatre (4) citoyens font des interventions. À 19 h 29, la période de questions est terminée.

**CA14 13 0261**

---

**ADOPTER UNE NOUVELLE POLITIQUE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL.**

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'adopter la nouvelle politique de l'arrondissement de Saint-Léonard en matière de santé et de sécurité du travail par laquelle l'arrondissement s'engage à procurer un environnement de travail sain et sécuritaire pour tous ses employés et à appliquer les pratiques de gestion favorisant l'intégration de la prévention à la gestion quotidienne des activités municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1144821011

**CA14 13 0262**

---

**AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC, L'APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION AINSI QUE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET MISE AUX NORMES DU STADE HÉBERT - CONTRAT NUMÉRO SP-81.**

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Le 2 septembre 2014

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1142242016 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- un (1) cadre;
- deux (2) professionnels;

et ce, pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour les travaux de rénovation et mise aux normes du stade Hébert, contrat numéro SP-81.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1142242016

#### **CA14 13 0263**

---

**SOUSSION - CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEU AU PARC FERLAND - CONTRAT NUMÉRO 201-146 - LES ENTREPRISES BERTHIER INC. – 158 176,86 \$.**

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie LES ENTREPRISES BERTHIER INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction d'une aire de jeu au parc Ferland, contrat numéro 201-146, au montant total de 158 176,86 \$.

D'autoriser un virement budgétaire de 107 000 \$ du PTI du Service de la gestion et de la planification immobilière (résolution numéro CM13 0133) vers le PTI de l'arrondissement de Saint-Léonard et d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 75 % par la ville centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1143693011

#### **CA14 13 0264**

---

**SOUSSION - FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE JEUX POUR LE PARC FERLAND - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 14-13754 - TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. – 52 592,29 \$.**

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter la soumission (proposition 2) de la compagnie TESSIER RÉCRÉO-PARC INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et installation d'équipements de jeux pour le parc Ferland, appel d'offres numéro 14-13754, au montant de 52 592,29 \$.



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1143693010

**CA14 13 0265**

---

**SOUSSION - REMPLACEMENT DES TOURS D'ÉCLAIRAGE SPORTIF AU TERRAIN DE BASEBALL DU PARC HÉBERT - CONTRAT NUMÉRO 201-144 - SYSTÈMES URBAINS INC. – 352 377,68 \$.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie SYSTÈMES URBAINS INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des tours d'éclairage sportif au terrain de baseball du parc Hébert, contrat numéro 201-144, au montant total de 352 377,68 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1143693012

**CA14 13 0266**

---

**APPROUVER LA PROLONGATION DE L'ENTENTE DE SERVICE AVEC LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (SPVM) POUR LES SERVICES DE DEUX (2) CADETS POLICIERS À VÉLO QUI EFFECTUERONT DE LA PATROUILLE SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT, POUR LA PÉRIODE DU 18 AOÛT AU 15 SEPTEMBRE 2014.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver la prolongation de l'entente de service avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour les services de deux (2) cadets policiers à vélo qui effectueront de la patrouille sur le territoire de l'arrondissement, pour la période du 18 août au 15 septembre 2014, pour un montant total de 4 473,60 \$ et d'autoriser le directeur d'arrondissement à signer ladite entente de prolongation.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1143385065

**CA14 13 0267**

---

**DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 JUIN 2014.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 30 juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1142409016

**CA14 13 0268**

---

**DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 JUILLET 2014.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 juillet 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1144821008

**CA14 13 0269**

---

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-336 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À : A) ABROGER L'EXIGENCE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT ET À L'ENTRETIEN DE LA MARGE D'EMPRISE; B) MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN OCCUPÉ PAR UN USAGE D'HABITATION UNIFAMILIALE H1 OU MULTIPLEX H2; C) MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR AUTORISÉ POUR UN BÂTIMENT D'HABITATION; D) MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA HAUTEUR D'UNE CLÔTURE, D'UN MUR OU D'UNE HAIE SITUÉS DANS LA COUR AVANT, DANS UNE ZONE COMMERCE; E) AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA SÉCURISATION D'UNE AIRE DE JEUX DE GARDERIE; F) MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À UN PANNEAU D'AFFICHAGE ANNONÇANT UN MENU DE RESTAURANT; G) MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À CERTAINS USAGES EN BORDURE DE LA RUE JEAN-TALON.**

Ce règlement est identique au second projet de règlement adopté lors de la séance du 6 août 2014.



Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Le président d'assemblée mentionne l'objet et la portée du règlement.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1886-336 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à : a) abroger l'exigence relative à l'aménagement et à l'entretien de la marge d'emprise; b) modifier les dispositions relatives à l'aménagement d'un terrain occupé par un usage d'habitation unifamiliale h1 ou multiplex h2; c) modifier les dispositions relatives aux matériaux de revêtement extérieur autorisé pour un bâtiment d'habitation; d) modifier les dispositions relatives à la hauteur d'une clôture, d'un mur ou d'une haie situés dans la cour avant, dans une zone Commerce; e) ajouter des dispositions relatives à la sécurisation d'une aire de jeux de garderie; f) modifier les dispositions relatives à un panneau d'affichage annonçant un menu de restaurant; g) modifier les dispositions applicables à certains usages en bordure de la rue Jean-Talon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1143385053

#### **CA14 13 0270**

---

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - MODIFICATION DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 5385, RUE DE BERNIÈRES - LOT NUMÉRO 1 000 095 DU CADASTRE DU QUÉBEC.**

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 12 août 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2014-09 visant à modifier le toit du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5385, rue de Bernières, lot numéro 1 000 095 du cadastre du Québec, dans la zone H07-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1143385055

#### **CA14 13 0271**

---

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 8645, RUE BOURGJOLY - LOT NUMÉRO 1 332 185 DU CADASTRE DU QUÉBEC.**

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 12 août 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Le 2 septembre 2014

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2014-12 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8645, rue Bourgjoly, lot numéro 1 332 185 du cadastre du Québec, dans la zone H07-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1143385057

#### **CA14 13 0272**

---

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 8805, RUE BOURGJOLY - LOT NUMÉRO 1 332 091 DU CADASTRE DU QUÉBEC.**

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 12 août 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2014-10 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8805, rue Bourgjoly, lot numéro 1 332 091 du cadastre du Québec, dans la zone H07-16, à la condition de ne pas abattre l'arbre situé en cour avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1143385058

#### **CA14 13 0273**

---

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL SUR UN TERRAIN D'ANGLE SITUÉ AU 8410, RUE ALPHONSE-DESJARDINS (NOUVEAU NUMÉRO CIVIQUE) - LOT NUMÉRO 1 333 745 DU CADASTRE DU QUÉBEC.**

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 12 août 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2014-11 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé sur le terrain d'angle situé au 8410, rue Alphonse-Desjardins, lot numéro 1 333 745 du cadastre du Québec, dans la zone H10-29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1143385059



CA14 13 0274

---

**COMMENTAIRES DE L'ARRONDISSEMENT SUR LE CONTENU DE LA DEUXIÈME VERSION PRÉLIMINAIRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL.**

ATTENDU la réception de la première version préliminaire du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal le 23 mai 2014;

ATTENDU la résolution numéro CA14 13 0224 en date du le 7 juillet 2014 concernant les commentaires de l'arrondissement sur le contenu de la première version préliminaire du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;

ATTENDU la réception de la deuxième version préliminaire du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal le 21 juillet 2014;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite émettre ses commentaires sur cette deuxième version préliminaire.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que l'arrondissement soumette ses commentaires sur le contenu de la deuxième version préliminaire du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, soit :

Au niveau de la carte des grandes affectations du territoire (3.1.1.1), les modifications suivantes sont proposées :

1. Il faudrait retirer de l'affectation « Activités diversifiées », les terrains situés au nord du boulevard des Grandes-Prairies (à l'ouest du boulevard Lacordaire), les terrains au sud de l'autoroute 40 (à l'est du boulevard Viau), les terrains au nord de l'autoroute 40 (une rangée à l'est et à l'ouest du boulevard Lacordaire), ainsi que quelques terrains à l'ouest du boulevard Langelier pour les inclure dans une affectation « Résidentielle », le tout démontrant une volonté d'encourager les projets à dominante résidentielle dans ces secteurs.
2. Il faudrait retirer de l'affectation « Industrie » quelques terrains au nord de l'autoroute 40, à l'est du boulevard Langelier et au sud de la rue Jarry et les inclure dans l'affectation « Activités diversifiées ».

En ce qui concerne la carte de la densité résidentielle (3.2.3.1), les modifications suivantes sont proposées :

1. Les terrains identifiés au sud du boulevard des Grandes-Prairies (à l'est du boulevard Viau) **Développement Domont** et ceux au nord de l'autoroute 40 (à l'est du boulevard Viau) **Projet Faubourg Jarry** devraient être retirés, puisque des projets sont déjà en cours ou acceptés.
2. Les terrains situés au nord du boulevard Couture (entre les boulevards Lacordaire et Langelier) devraient être retirés, puisqu'il n'y a plus de volonté de les transformer en secteur résidentiel.
3. Les terrains faisant partie de l'affectation « Industrie » et situés au nord de l'autoroute 40 et à l'ouest du boulevard Langelier devraient comprendre une densité résidentielle, puisque qu'une affectation « Activités diversifiées » est demandée.

De plus, la carte Patrimoine (2.4.2.1) devrait être modifiée de la façon suivante :

1. Le secteur identifié comme « Ensemble urbain d'intérêt » devrait être retiré, puisque ce dernier a considérablement été transformé depuis les 20 dernières années.



2. La délimitation du secteur de valeur exceptionnelle devrait être réduite afin de n'inclure que les terrains occupés par l'école Wilfrid-Bastien (lot numéro 1 333 860), l'Église Saint-Léonard (lot numéro 1 333 938) et le 5555, rue Jarry (lot numéro 1 334 018).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1140739003

**CA14 13 0275**

---

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
TENUE LE 12 AOÛT 2014.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 août 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1143385064

**CA14 13 0276**

---

**DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES  
CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - JUILLET 2014.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de juillet 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1140539006

**CA14 13 0277**

---

**DÉPÔT DU RELEVÉ MENSUEL DES CONSTATS D'INFRACTION RELATIVEMENT AU  
STATIONNEMENT ÉMIS PAR LES EMPLOYÉS - JUILLET 2014.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :



De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les constats d'infraction relativement au stationnement émis par les employés au cours du mois de juillet 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1143385061

**CA14 13 0278**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

Qu'à 19 h 35, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 octobre 2014.

Arrondissement de Saint-Léonard

---

Michel Bissonnet  
Maire d'arrondissement

---

Me Guylaine Champoux  
Secrétaire d'arrondissement

Le 2 septembre 2014